

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

PRÉSENTS: M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Nicole. M. CHARBONNIER Georges. M. CHARVOLIN Christophe. M. CROZIER Bernard. Mme DE MARI Marie-Hélène. Mme FARGE Marie-Thérèse. M. GRANGE Denis. M. THEVENON Denis. M. VILLEMAGNE Guy. Mme VERNE Georgette.

EXCUSES : Mme MICHALET Myriam. M. RIVOIRE Jean-Pierre (pouvoir à M. CHARVOLIN Christophe). Mme CHALANDON Angélique.

1- BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais d'étude de l'aménagement global du bourg sont ou seront suivis de travaux. A cet effet, il convient de procéder à la décision modificative suivante, approuvée par le conseil municipal :

	CHAPITRE	Article	MONTANT
Dépense d'investissement	041	2313	42 017
Dépense d'Investissement	041	2315	13 838
Recette d'Investissement	041	2031	55 855

2- BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une erreur d'imputation budgétaire sur le budget assainissement 2013, il convient de procéder à la décision modificative suivante, approuvée par le conseil municipal :

	CHAPITRE	Article	MONTANT
Dépense d'Investissement	13	1391	27 930
Recette d'Investissement	13	131	27 930

3. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL

Le conseil municipal a adopté le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire pour le service de conseil et de contrôle des dossiers retraite de la collectivité (cotisation en fonction des besoins de la commune). Cette convention est valable à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

4. CONVENTION AVEC LE SIMOLY RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DE SOL

Monsieur le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 précise la fin de la mise à disposition des services de l'Etat (DDT) pour les actes d'autorisation des droits des sols pour les communes membres d'un établissement publics de coopération intercommunal de plus de 10 000 habitants. L'ensemble des communes du territoire du SIMOLY sont donc impactés par cette mesure. Le périmètre le plus pertinent pour constituer un tel service est apparu être celui du SIMOLY.

Monsieur le maire précise qu'une convention de prestation de service doit donc être conclue entre le SIMOLY et la commune de Maringes afin d'assurer la continuité de la prestation de service, et répondre ainsi aux besoins des usagers.

Cette convention précise les missions dévolues au SIMOLY qui procèdera à l'instruction complète du dossier d'urbanisme ; mais elle précise aussi la participation financière de la CCFL pour le bon fonctionnement du service.

Cette indemnisation sera fixée annuellement en fonction d'un coût à l'acte et d'un coût forfaitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention et dit que les coûts de la prestation d'un montant de 2 283€ sont pris en charge par la CCFL.

5. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE A L'HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL (DOCUMENT UNIQUE)

Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Il permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer.

Le Centre de Gestion de la Loire propose deux types d'accompagnement : un accompagnement individualisé, ou un accompagnement mutualisé à l'élaboration du document unique. Le Fond National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail, Monsieur le Maire propose d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement mutualisé du Centre de gestion de la Loire et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Au regard des informations communiquées par le Centre de Gestion, le coût de l'accompagnement est estimé à hauteur de 750 €. L'élu référent désigné par le conseil municipal est Georges CHARBONNIER.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de randonnée : carte définitive du topoguide (PDIPR)

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'existence d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Dans ce cadre, le Conseil Général de la Loire a chargé la Direction du Tourisme Départemental et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la réactualisation du plan concernant le département de la Loire. Une carte a donc été proposée à la commune qui doit faire part des corrections à apporter à celle-ci (statut de la voie, nature de revêtement, balisage ou non). Le conseil municipal propose de retenir les itinéraires existants et fait part des corrections à apporter sur la carte.

Le conseil municipal devra par la suite approuver la carte définitive par délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Escales découvertes et ambassadeurs tourisme

Nicole CHALANDON, déléguée à l'Office du Tourisme, propose de demander au Café Restaurant pour l'édition 2015 des escales découvertes à Maringes.

Elle informe l'assemblée de la mise en place d'ambassadeurs du tourisme dans chaque commune (2 par commune). Ceux-ci doivent être relativement disponibles pour répondre aux sollicitations de l'office du tourisme ; ils bénéficieront de formation. Un appel candidature est lancé.

- Information sur le projet de numérotation

Le projet de carte de nomination des rues est présenté aux membres du conseil.

Une fois celle-ci finalisée par la commission voirie, le dossier de numérotation (plan) sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

- Concours de fleurissement et nettoyage de printemps

En 2014, 12 personnes ont participées au concours de fleurissement. Les lauréats du concours figurent sur le bulletin communal. La remise des lots aura lieu en avril 2015.

Le nettoyage de printemps est programmé au 21 mars 2015 à parti de 14h. Une réunion est prévue pour l'organisation de cette après-midi.

- Les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars prochain.

Prochain conseil municipal : jeudi 29/01/2015